

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2025\_C\_107**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE JUIN**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **06/06/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>28</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>40</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOUTACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENEYLON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Bertrand PICARD

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

### AFFAIRE - 2025\_C\_107

#### COMpte ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

Le résultat de clôture au 31/12/2024 du budget annexe de la zone d'activité de Paniandy s'élève à **(+) 839 404,74 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **(+) 721 742,29 €**
- Section d'investissement : **(+) 117 662,45 €**

Aucun reste à réaliser n'a été constaté sur l'exercice écoulé.

Ces résultats se décomposent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	2 929 704,94	1 364 837,08	46,59 %
Recettes	2 929 704,94	2 204 241,82	75,24 %
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>839 404,74</b>	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	1 459 041,74	691 793,59	47,41 %
Recettes	1 459 041,74	843 109,61	96,88 %
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>151 316,02</b>	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		<b>570 426,27</b>	
<b>Résultat de clôture (A)</b>		<b>721 742,29</b>	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	1 470 663,20	673 043,49	45,76 %
Recettes	1 470 663,20	646 324,97	53,77 %
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-26 718,52</b>	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		<b>144 380,97</b>	
<b>Résultat de clôture (B)</b>		<b>117 662,45</b>	

<b>Résultat global de clôture (A+B)</b>		<b>839 404,74</b>
---	--	-------------------

Les principales dépenses concernent des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone.

### **En ce qui concerne la section de fonctionnement :**

Des dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 63 178.12 €, principalement pour les études d'extension de la zone (ch. 011/ 44 428.02 €).

Des loyers ont été encaissés au titre des baux à construction à hauteur de 158 073.81 € (ch.75).

Enfin, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 a été repris en recettes de la section de fonctionnement (compte 002) à hauteur de 570 426.27 €.

### **En ce qui concerne la section d'investissement :**

Les recettes concernent les surloyers encaissés par la CIREST en 2024, soit 17 709.50 €. Ces surloyers permettent aux locataires des locaux d'en devenir propriétaires à la fin d'un bail.

L'excédent d'investissement de 2023 a été repris pour un montant de 144 380.97 €.

Les autres écritures comptables concernent des mouvements d'ordre relatives à :

- d'une part, des variations de stocks liées aux études sur les terrains en cours d'aménagement (ch. 042 en recettes de fonctionnement et 040 en dépenses d'investissement),
- d'autre part, l'annulation du stock initial de terrains au 01/01/2024 (ch. 040 en recettes d'investissement) et la constatation du stock final au 31/12/2024 (ch. 042 en dépenses de fonctionnement).
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour »,  
15 « contres »**

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le compte administratif 2024 du "budget annexe ZA Paniandy"

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY